

**Ce que S.E.M le Premier Ministre a dit à propos des NTIC dans sa déclaration de Politique Générale devant la Représentation Nationale
[15 Octobre 2002]**

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

L'avènement de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), a introduit des bouleversements dans nos activités quotidiennes, et nous impose désormais de nouvelles responsabilités comme l'exigence de bonne gouvernance, le devoir de transparence et l'obligation de modernisation des structures de gestion et de gouvernement.

L'information et la communication constituent ensemble, un outil stratégique pour la gouvernance démocratique.

L'État doit être plus proche des citoyens, plus accessible, plus efficace. L'obligation de rapprocher l'État et ses institutions de ses citoyens, se trouve donc au cœur de la problématique de l'information et de la communication.

La démocratie ne peut vivre sans pluralisme.

Dans ce sens, le pluralisme de la presse sera renforcé. La volonté du gouvernement en la matière est d'assurer un service public performant et de qualité, coexistant de façon émulative et complémentaire avec un secteur privé organisé, professionnel, garants d'une société plus solidaire, plus ouverte et plus démocratique.

Dans ce sens, les principales actions de mon gouvernement viseront le développement de la radio diffusion nationale et l'extension de la couverture télévisuelle.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

L'impératif d'indépendance est le corollaire de la liberté de communication. L'indépendance, ce sont les garanties données aux professionnels de la communication dans l'exercice de leur métier.

Le gouvernement continuera à favoriser les espaces de liberté et d'expression de la presse, dans le cadre d'une pratique professionnelle plus responsable et dans le respect des règles de l'éthique et de la déontologie professionnelles.

Dans le prolongement des actions dans ce domaine, il est nécessaire d'adapter notre législation à l'évolution du contexte. La représentation nationale sera saisie de projets de réforme visant la relecture du code de l'information et le renforcement des missions du Conseil Supérieur de l'Information, pour faire face au régime des nouvelles technologies de l'information.

Monsieur le Président.

Honorables Députés,

Conscient de l'importance du rôle des télécommunications dans la mise en œuvre des programmes de développement humain, le gouvernement s'attachera à promouvoir ce secteur et à assurer son intégration dans l'activité économique et culturelle des Burkinabé au quotidien.

Fort des acquis réalisés dans la mise en œuvre de la politique sectorielle adoptée en 1999 et des réformes entreprises, le gouvernement entend poursuivre et impulser une nouvelle dynamique dans le sens de la libéralisation du secteur des télécommunications.

L'État continuera à privilégier la satisfaction de l'intérêt général, par des initiatives visant l'amélioration de la desserte en téléphonie rurale et l'accès à Internet des zones rurales, en accélérant le développement des services, par l'incitation aux investissements privés ou publics.

A cet effet, votre auguste Assemblée sera saisie incessamment de projets de relecture des textes portant réforme dans ce secteur.

Les objectifs opérationnels que le gouvernement s'est fixés, dans le cadre de la poursuite des actions courantes de développement des télécommunications concernent entre autres :

- l'accroissement de la télédensité qui devra passer de 0,5 actuellement, à 1 ligne pour 100 habitants en fin 2005 : ainsi, le parc téléphonique sera porté à 125 000 lignes à l'horizon de 2003 et à 215 000 lignes à l'horizon de 2005 ;
- la fourniture du service universel par l'équipement à l'horizon de 2008, d'au moins une ligne téléphonique à usage communautaire dans la totalité des 8 000 villages du Burkina ;
- l'amélioration de la couverture du territoire par le réseau cellulaire et la diversification des services de la clientèle.

S'agissant du domaine de la Poste, l'activité postale de par sa vocation et par son réseau, participe à l'effectivité de la décentralisation, et à l'impératif de proximité du service public. Dans ce sens, nous poursuivons l'extension du nombre de bureaux de postes, la multiplication des agences postales en vue d'un maillage serré du territoire, le développement des circuits de courriers cyclistes, pour assurer la présence postale dans les villages, la diversification des services et des produits financiers postaux.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Avec la généralisation de l'usage des technologies et des réseaux d'information, l'informatisation de la société est désormais une réalité.

La prise en compte de nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la stratégie globale de développement de notre pays, comme vecteur déterminant de modernité, de changement rapide et d'ouverture sur le monde, sera maintenue et renforcée.

Dans cette perspective, les efforts du gouvernement seront centrés sur les actions

ci-après :

- la finalisation de la stratégie de mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et communication 2001-2005 ;
- l'appui informatique pour le renforcement des capacités nationales de gestion des ressources financières de l'État, ainsi que l'amélioration de l'efficacité de l'appareil judiciaire ;
- la réalisation du projet de télécentres communautaires polyvalents ;
- l'amélioration du dispositif d'appui à l'enseignement par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).